

PARIS HABITAT ET LA CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES: ACCORD SUR LES CHARGES DE TELESURVEILLANCE ET DE TELEALARME

A la suite de l'action de groupe engagée par la Confédération Syndicale des Familles (CSF), en octobre 2014, Paris Habitat et la Confédération se sont rapprochés pour mettre amiablement un terme à ce contentieux.

Selon les termes du protocole qui a été approuvé par le bureau du Conseil d'administration de Paris Habitat, les locataires seront remboursés des charges relatives à la télésurveillance-téléalarme des ascenseurs (service qui consiste en cas de panne à permettre à un locataire de signaler qu'il est bloqué dans l'ascenseur) récupérées par Paris Habitat au titre des années 2013 et 2014. Par ailleurs, la facturation de ces mêmes charges a été suspendue, par décision du Conseil d'administration de Paris Habitat à compter d'octobre 2014.

Si des éléments nouveaux étaient de nature à faire évoluer la récupérabilité des charges relatives aux ascenseurs, Paris Habitat et la Confédération Syndicale des Familles se concerteraient afin d'en analyser les conséquences avant qu'une éventuelle modification soit soumise au Conseil d'administration de Paris Habitat.

PRESSE PARIS HABITAT

François-Marie Retourné – francoismarie.retourne@parishabitat.fr – 06 07 56 47 91 Antoine Le Mao – antoine.lemao@parishabitat.fr – 06 72 98 87 12

PRESSE CSF 75